

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion « TAAZOUR »

AAO N° :004/CPMP/TAAZOUR/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan prévisionnel de Passation des Marchés paru dans le portail des marchés publics le 05 Mars 2025.

Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres N° :004/CPMP/TAAZOUR/2025 pour les travaux **d'alimentation des 1932 logements Sociaux de dix villes en Electricité réparti en Trois lots ainsi qu'il suit :**

- Lot 1 : Électricité – Zone Sud (ALEG, KAÉDI, ROSSO, SÉLIBABY) **Catégorie REL EC 2**
- Lot 2 : Électricité – Zone Est (AOUN, KIFFA, NÉMA) **Catégorie RELEC 3**
- Lot 3 : Électricité – Zone Nord (AKJOUJT, ATAR, TIDJIKJA) **Catégorie RELEC 2**

La Délégation Générale TAAZOUR sollicite des offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification conformément aux dispositions du décret n°000314/MHUAT et dans les proportions figurant dans ledit décret ainsi qu'il suit : Candidats classés **RELEC 2 et RELEC 3 pour l'électricité** ; et

Le présent appel d'offres est un Appel d'offres « *national ouvert* »

2. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès **du Programme de DARI à l'adresse mentionnée ci-après : Délégation Générale TAAZOUR ILOT K S2-232 BIS TEL, Tél. : 4524 38 88/4524 38 99, Fax : 4524 39 11, [http//www.taazour.mr](http://www.taazour.mr) BP 7985 Nouakchott**

4. La date limite de réception des demandes d'éclaircissement est de : **15 jours calendaires avant le dépôt des offres du lundi au lundi 07 juillet 2025 à 12h :00.**

5. Exclusion des Entreprises du Dossier d'Appel d'Offres : les entreprises se trouvant dans les situations suivantes ne sont pas éligibles pour participer au dossier d'appel d'offres :

- **Dépassement des délais contractuels** : Toute entreprise ayant dépassé de plus de **30 %** le délai d'exécution des travaux.
- **Résiliation de contrat** : Toute entreprise dont un contrat a été résilié avec **TAAZOUR.**

1. Une entreprise candidate peut soumissionner à tous les lots **de sa catégorie de classement** mais ne peut être attributaire que d'un maximum de :

2 lots pour la classe **RELEC 2** ;

1 lots pour la classe **RELEC 3**

Même s'ils sont moins-disant pour tous les lots

Les entreprises étrangères doivent avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification Mauritanienne,

Chaque entreprise soumissionnaire doit présenter dans le formulaire de renseignements le NIF ainsi que le numéro d'immatriculation au niveau de la CNSS.

2. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert en **Trois (03) lots** distincts ;
3. Les soumissionnaires étrangers seul ou en groupement doivent répondre aux exigences suivantes :

Avoir, sous peine de rejet, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement ;

Fournir une attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois, et un registre de commerce, sous peine de rejet, certifiés par l'Ambassade du candidat accréditée en Mauritanie, ou par l'ambassade de Mauritanie accrédité dans le pays d'origine du soumissionnaire.

4. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAO :
5. Les exigences en matière de qualification sont :

Electricité :

Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, en réseaux MT/BT avec postes de transformation en cabine de tailles similaires attestés par une entité publique ou parapubliques ou un organisme international.

Ces marchés doivent être exécutés et achevés de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;

- ✓ Disposer du matériel minimum, en possession ou en location, décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - ✓ Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise fournira pour chaque membre du personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
6. Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **18 000 000 MRU par lot pour la classe REELEC 2 et 25 000 000 par lot pour la classe RELEC 3.**
 7. Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des 5 dernières années **36 000 000 MRU par lot pour les soumissionnaires RELEC 2 et 45 000 000 par lot pour la classe RELEC 3.**
 8. Le dossier d'Appel d'Offre, en version numérique cachetée par la CPMP/TAAZOUR, pourra être obtenu auprès de celle-ci contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de vingt mille ouguiyas (20.000 MRU) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi ;
 9. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et ce à l'adresse suivante :

« CPMP/TAAZOUR, Lot 105 –lot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie ».

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **600 000 MRU par lot pour la classe RELEC 2 et de 800 000 MRU par lot pour la classe RELEC 3.** Ces garanties doivent demeurer valides 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux, ce délai ne doit pas **dépasser cinq (5) mois par lot**
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
13. **Les offres** seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :
« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR, Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie
Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement
14. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard **le lundi 07 juillet 2025 à 12h :00 TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original** marqué comme tel et trois (3) copies ;
15. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, **le lundi 07 juillet 2025 à 12h :00 TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de TAAZOUR en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
16. Les montants des offres doivent être exprimés en Toutes Taxes.

Nouakchott, le

12/06/2025

Dr. EL Moctar HENDE